



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 78880

Texte de la question

M. David Habib alerte M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le dessin animé mettant en scène la mort d'un soldat franco-israélien. En effet, le 25 avril 2010, la branche armée du Hamas vient de diffuser un film en 3D sur ce jeune soldat détenu en otage depuis bientôt quatre ans. Ce dessin animé témoigne de la monstruosité de ses auteurs puisqu'il dépeint dans des conditions particulièrement atroces le père de l'otage pour se terminer par la vision du cercueil du militaire remis aux Israéliens. Ce film de propagande, qui veut accentuer la pression sur Israël, menace par ailleurs d'exécuter l'otage comme a été exécuté un pilote israélien en 1986. La réalisation de ce film et ses conditions de diffusion viennent aggraver l'horreur de la situation d'un otage traité comme une marchandise, sans jugement et sans tenir compte des conventions internationales les plus élémentaires. Ce film est, d'autre part, une insulte à la France puisque le jeune soldat est français, qu'il faisait son service militaire obligatoire en Israël en période de paix sur le terrain israélien. S'agissant d'un acte de barbarie, il lui demande de réagir avec la plus grande fermeté pour dénoncer ces actes et d'expliquer où en sont les initiatives concernant la recherche d'une libération de l'intéressé.

Texte de la réponse

La situation de Gilad Shalit, détenu au mépris des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire, est inacceptable. Le Président de la République, qui est personnellement très impliqué sur ce dossier, a envoyé en juin dernier une lettre de compassion et de soutien à Noam et Aviva Shalit, les parents de Gilad, à l'occasion du cinquième anniversaire de sa détention. Le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, a également tenu à rencontrer les parents Shalit lors de sa dernière visite au Proche-Orient début juin. Enfin, la France s'est mobilisée, avec succès, pour que le G8 de Deauville des 26 et 27 mai 2011, ainsi que le Conseil européen du 24 juin appellent de nouveau à la libération immédiate de notre compatriote. S'agissant du film sur Gilad Shalit que vous évoquez, la France avait condamné sans délai la mise en scène cynique et profondément choquante de sa situation. La France continue de se mobiliser, avec une même ardeur et un même souci de protection des droits de ses ressortissants, pour faire respecter les intérêts de l'ensemble de nos concitoyens emprisonnés à l'étranger. Elle poursuivra avec détermination son action en faveur de la libération de Gilad Shalit, en coordination avec les efforts de médiation en cours.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78880

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2010, page 5420

Réponse publiée le : 4 octobre 2011, page 10527